



une société d'Abertis

Direction du Patrimoine

**Direction Départementale
des Territoires**

40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 Beauvais cedex

Senlis, le 19 janvier 2021
N/Réf : DPAT/GA-2021-0008
Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la Commune d'Étavigny.

Madame,

Faisant suite au courrier du 11 janvier 2021, je vous informe que la commune d'Étavigny, n'est pas traversée par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision du PLU de la commune précitée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Kristell MAURANGE

Responsable du service Foncier